

MAIRIE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

ARRETE n° 24/2010 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE : ADJOINT TECHNIQUE de 1ère classe AU TITRE DE L'ANNEE 2010

Le Maire,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 79 et 80,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,
Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 20/09/2010,

A R R E T E

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade de ADJOINT TECHNIQUE de 1ère classe au titre de l'année 2010 est établi comme suit:

| N° D'ORDRE | IDENTITE DES AGENTS PROMOUVABLES |
|------------|----------------------------------|
| 1 | Madame Michèle KRAFT |

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise :

- au Représentant de l'Etat,
- à Monsieur le Président du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Fait à WINTZENHEIM-KOCHERSBERG, le 23 septembre 2010

Le Maire,
Alain NORTH

Transmis au représentant de l'Etat le 24/09/2010

Publié par le Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin